

REVUE DE PRESSE Mercredi 23 août 2017



Cognac

Un jeune homme de 17 ans roué de coups en se rendant à son travail

ne agression gratuite. En pleine rue. À 6 heures du matin. Samedi, un jeune apprenti boulanger a reçu une pluie de coups alors qu'il se rendait à pied à son travail, à Châteaubernard. Dans l'avenue Victor-Hugo, il a croisé un groupe d'une dizaines de jeunes alcoolisés. Regard ou mots mal interprétés... Les coups de poing et de pied sont tombés. Le jeune homme de 17 ans s'est rapidement retrouvé à terre. Ses agresseurs lui ont volé casquette, chaussures et téléphone avant qu'il ne réussisse à s'enfuir et retrouve son employeur. C'est ce dernier qui a contacté la police. À leur arrivée, les fonctionnaires ont entendu le jeune homme choqué, le visage ensanglanté. Pris en charge par les pompiers, il a été conduit au centre hospitalier. Il souffre d'une fracture du nez et de multiples contusions. Bilan: quatre jours d'incapacité totale de travail (ITT). Dans la foulée, samedi

matin, les policiers ont refait son trajet, ont retrouvé les traces de sang au sol, observé un appartement, à proximité, où quelques jeunes faisaient encore la fête. Grâce au témoignage de la victime et à plusieurs recoupements, ils ont pu mettre la main sur les deux principaux agresseurs dans l'après-midi. L'un était porteur de la casquette du jeune boulanger. L'autre était en possession de son téléphone portable. Âgés de 20 ans, domiciliés à Châteaubernard et Salles-d'Angles, déjà connus des services de police, ils ont été placés en garde à vue. Ils ont été présentés lundi au parquet et mis en détention provisoire en attendant leur comparution immédiate demain. Trois autres jeunes hommes, de 21 et 22 ans, ont été interpellés dans le week-end, également soupçonnés d'avoir participé à l'altercation. Ils seront convoqués ultérieurement devant le tribunal.

■ Trois études d'extension vont être lancées ■ Pour la zone des Malestiers, à Segonzac, celle du Pont-Neuf à Salles-d'Angles et le Fief-de-la-Couture à Genté.

L'agglo veut plus de place sur ses zones économiques

Julie PASQUIER j.pasquier@charentelibre.fr

est un chantier auquel les élus de Grand Cognac vont s'atteler dès la rentrée. Prévoir l'extension des zones économiques pour répondre aux besoins des entreprises. «C'est un peu la course à l'échalote, constate Véronique Marendat, première vice-présidente de l'agglo en charge du développement économique. On centralise les demandes. Mais, aujourd'hui, nous ne sommes pas en capacité de toutes les satisfaire.»

99

Voir s'il est opportun de créer des zones à Saint-Laurent, Mérignac et Nercillac.

Sur sa propre commune, à Segonzac, la zone des Malestiers risque de se retrouver bientôt à l'étroit. Il ne reste que deux petites parcelles



Véronique Marendat, vice-présidente de l'agglo en charge du développement économique.



Lancé en début d'année, le chantier de l'entreprise EKK se poursuit. À terme, le site devrait accueillir une centaine d'emplois.

Photos J. P.

à vendre : l'une de 3.000 m² et l'autre de 1.000 m², qui aura un véritable intérêt si les barrières du site sont repoussées. Créée en 2001, la zone a pourtant eu du mal à démarrer. «Des entreprises étaient intéressées mais il fallait passer par le centre-bourg, la zone 30, les écoles...» La nouvelle voie d'accès, inaugurée en 2015, a donné un coup de fouet au site. La tonnellerie Taransaud y a agrandi son parc. La maison Tessendier a acquis des parcelles pour y implanter sa mise en bouteille et une partie du stockage (le permis de construire n'a pas encore été déposé). La filiale Bordeaux-Charentes de Pellenc y a ouvert ses nouveaux bâtiments le 1st août (lire ci-dessous). Et EKK poursuit le chantier colossal, démarré en début d'année, devant aboutir à une centaine d'emplois. «On maîtrise le foncier pour la partie dédiée à l'agrandissement... sauf pour trois parcelles», observe Véronique Marendat, qui précise que l'agglo n'a, pour l'heure, pas réussi à s'entendre avec un propriétaire.

L'idée, c'est d'étendre la zone jusqu'à la coopérative, située un peu plus bas. Du coup, la commune planche, en parallèle, sur la création d'un lotissement, en face des Malestiers, qui pourrait compter jusqu'à trente parcelles. «On a reçu des plans. On doit faire un choix à la rentrée.»

Projets au Pont-Neuf et au Fief-de-la-Couture

Mais cette zone économique n'est pas la seule à faire le plein. Des études d'extension vont également être lancées pour la zone d'activités du Fief-de-la-Couture, à Genté, et la «très demandée» zone du Pont-Neuf à Salles-d'Angles, où sera bientôt inaugurée la nouvelle usine de mise en bouteille de Hennessy. L'extension ne pourra pas s'y faire avant la validation du plan local d'urbanisme, mais «nous avons déjà plus de 10 hectares réservés». En attendant, «on envoie régulièrement sur Jarnac où il nous reste des possibilités». Encore faut-il convaincre les entrepreneurs.

Face à ces projets, d'autres études devraient être lancées dans les mois à venir «pour voir s'il est opportun de créer des zones à Saint-Laurent, Mérignac et Nercillac. Nous allons constituer un comité de pilotage», annonce l'élue, qui précise que l'agglo a également eu plusieurs contacts, durant l'été, pour les terrains des Vauzelles. Grand Cognac souhaite créer une zone ludique autour de sa nouvelle piscine et du futur cinéma. «Ça pourrait démarrer assez rapidement», se réjouit Véronique Marendat.

Pellenc s'installe dans la zone des Malestiers

Presque dix mois. Mais la filiale Bordeaux-Charentes de Pellenc a finalement pu ouvrir ses portes le 1^{er} août, sur la zone des Malestiers, à Segonzac. Un bâtiment de 3.900 m² qui abrite un magasin, des bureaux et un immense atelier sur 2 hectares de terrain La preuve concrète que l'entreprise souhaite se développer sur le secteur de la Grande-Champagne, en proposant aux professionnels du matériel viti-vinicole high-tech. À l'image de sa machine à vendanger Optimum, sortie en 2014. Quatorze personnes sont actuellement employées sur le site.

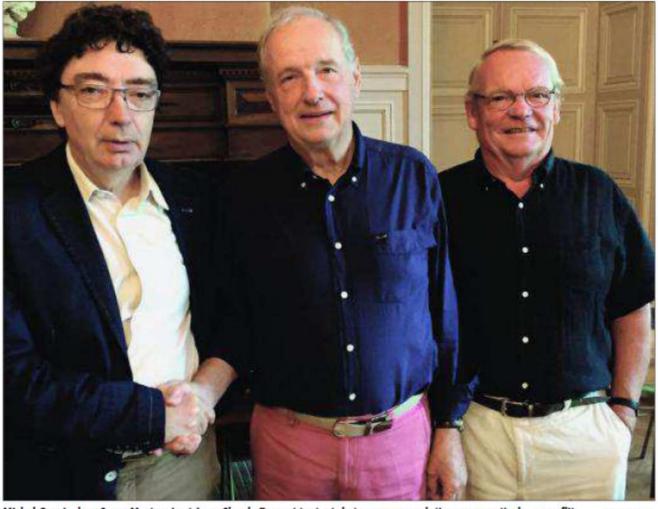
Mais l'équipe devrait s'étoffer. «On cherche des mécaniciens pour que l'équipe à l'atelier, passe de six à dixhuit personnes», indique Freddy Mondy, chef des ventes pour la Charente, qui soulève les difficultés à recruter. La filiale Pellenc Bordeaux-Charentes est installée depuis 2014 sur le département. L'entreprise a repris, au 1" janvier 2015, la société Velot à Rouillac et Châteauneuf. Si le dépôt de Rouillac est maintenu, celui de Châteauneuf, en revanche, a fermé avec l'ouverture des nouveaux locaux de Segonzac. La filiale prévoit aujourd'hui de s'étendre en Charente-Maritime, en faisant l'acquisition d'un bâtiment en Haute-Saintonge.



Freddy Mondy, dans les nouveaux ateliers de la filiale Bordeaux-Charentes de Pellenc, à Segonzac.

Golf du cognac: Gourinchas ne se mouille pas

Le conflit entre les responsables du site et les gérants du restaurant n'en finit plus. Le maire de Cognac refuse de prendre parti.



Michel Gourinchas, Serge Martageix et Jean-Claude Provost tentent de trouver une solution pour sortir de ce conflit.

Geoffrey CLÉMENÇON g.clemencon@charentelibre.fr

dre ma place cet été, si en plus on me prête des propos que je n'ai pas tenus...» plaisante Michel Gourinchas, maire de Cognac, en rappelant le putsch manqué de Patrick Jeannaud (lire notre édition du 28 juillet). Hier matin, lors d'une conférence de presse, l'élu a souhaité mettre les points sur les «i» concernant l'imbroglio juridique qui oppose la société gestionnaire

99

Je ne soutiens personne. C'est un problème juridique. Je souhaite juste que l'entité fonctionne.

du Golf du cognac et les deux associés, Guillaume Gueroult et Sylvain Véglianti, qui ont pris la gérance du restaurant du site de Saint-Brice en 2015 (lire également notre édition du 20 juillet). La direction souhaite écarter le binôme. «Le golf va mieux financièrement et sportivement», note Michel Gourinchas, qui avait évoqué le sujet lors du dernier conseil municipal. «Je salue sa gestion mais je ne soutiens personne, c'est un problème juridique. Je souhaite juste que l'entité fonctionne.»

Chacun se renvoie la balle

Serge Martageix, président de l'association gestionnaire, a profité du rendez-vous pour rappeler l'historique de cette affaire. «Les restaurateurs ne respectent pas l'accord de sous-traitance lié il y a trois ans, estime-t-il. On a donc dénoncé cette convention il y a six mois.» «Faux! rétorque Guillaume Gueroult. En février 2015, lorsqu'on nous appelle

pour reprendre le restaurant, on prévient qu'on changera de nom. Gérard Milan, le président de l'époque, était d'accord. Il a été viré, Serge Martageix a pris sa place, il n'est pas élu. Les ennuis ont débuté ici, il n'a pas voulu que le restaurant s'appelle le 19.» Serge Martageix déplore, par ailleurs, n'avoir jamais eu connaissance du chiffre d'affaires du restaurant, alors que le loyer du site est calculé en fonction de ce dernier. «Là encore il ment, s'agace Guillaume Gueroult. En mai, devant le tribunal de commerce, on a fourni les preuves qu'on avait bien transmis le chiffre d'affaires de

2015. Leur avocat s'est d'ailleurs désisté juste après.» Pour 2016, «les données vont arriver, on a fait le bilan en juillet.»

Au milieu du ring, Michel Gourin-

chas, lui, compte les points. Prochain rendez-vous mi-septembre devant le tribunal de grande instance pour une conférence de mise en état annonçant le calendrier des démarches à venir. Le jugement n'est pas attendu avant le

deuxième trimestre de 2018.

ENTRE MERPINS (16) ET SALIGNAC-SUR-CHARENTE (17) Les travaux de la piste cyclable débutent



La première phase d'aménagement d'une nouvelle piste cyclable commence lundi 28 août. La circulation sera alternée sur les RD 732 et 144. La RD 732 sera fermée au niveau du Vieux-Bourg à Merpins jusqu'au 25 septembre. Une déviation sera mise en place entre Merpins (16) et Salignac-sur-Charente (17). PHOTO LINDA CHASSERIEAU

Agressé pour son portable

COGNAC Un jeune de 17 ans a été violemment frappé. Cinq personnes ont été arrêtées

La journée de samedi a bien mal commencé pour un jeune homme de 17 ans. Il était 6 heures lorsque ce Parisien, installé à Cognac pour un contrat d'apprentissage, quitte son domicile afin de prendre son poste dans une boulangerie du centreville. Sur le chemin, il rencontre un groupe de jeunes, visiblement alcoolisés.

Sans raison apparente, l'adolescent est insulté puis frappé au sol à coupsde-poing et de pieds. Finalement, il parvient à se soustraire à ses agresseurs et prend rapidement la direction de la boulangerie où il était attendu. C'est là qu'il donne l'alerte. Arrivés sur place, les policiers trouvent la victime en sang. Avant de partir pour l'hôpital (où on lui diagnostiquera une fracture du nez), le jeune apprenti donne une sommaire description des auteurs de l'attaque. Surtout, il révèle qu'ils lui ont dérobé sa casquette, et son téléphone portable.

Des multirécidivistes

Les enquêteurs se mettent alors en action. Le soir même, deux individus âgés 20 ans sont mis en garde à vue (l'un habitant Châteaubernard, l'autre Salles-d'Angles). Ils étaient déjà connus des services pour des faits similaires et n'ont pas eu la présence d'esprit de se couvrir. Au moment de leur arrestation, ils étaient porteurs de la casquette et du téléphone dérobé.

Devant la gravité des faits (quatre jours d'arrêt de travail ont été prescrits à la victime), le parquet a décidé d'écrouer les deux mis en cause jusqu'à leur jugement en comparution immédiate, prévue demain. Ils devront répondre de vol et violences en réunion. Par ailleurs, les policiers ont réussi à identifier trois autres personnes impliquées dans l'agression. Toutefois, leur rôle n'aurait pas été aussi actif que les autres. Le parquet examinera ultérieurement les suites judiciaires à donner.

Jonathan Guérin



L'épavedu « Chabot » sortiedela Charente, hier à Jarnac

« Le Chabot » a été sorti de l'eau hier après-midi. Il s'agit du navire qui, le 13 août dernier, avait sombré dans la Charente, à Jarnac, sans faire de victime parmi ses 19 passagers. Cette opération délicate, qui a duré trois heures, a nécessité l'intervention de trois plongeurs et d'une grue afin de passer le bateau au-dessus des arbres qui longent la berge. Désomais, l'épave sera entreposée au niveau des services techniques de la ville de Jarnac et mis sous scellés. PHOTO SÉVERINE CAILLÉ

Bataille judiciaire autour du restaurant du golf

SAINT-BRICE L'association gestionnaire du golf a rompu le contrat le liant avec le sous-traitant qui s'occupe de la partie restauration. L'affaire est portée en justice

JONATHANGUÉRIN j.guerin@sudouest.fr

'affaire a provoqué la convocation d'une conférence de presse dans la torpeur du mois d'août. Signe qu'il doit s'agir de quelque chose d'important.

Hier matin, Michel Gourinchas s'est exprimé sur le golf, structure située à Saint-Brice mais propriété de la Ville de Cognac. « Ce que je constate c'est que, depuis quelques années, le golf va mieux sur le plan financier, sportif et dans sa gestion. Je saluedonc le travail de l'association », a expliqué le maire de Cognac.

Cette marque de soutien n'est pas due au hasard. Depuis quelque temps, un feu couve. Il y a six mois, l'association qui gère le golf (en vertud'une délégation de service public) a pris une décision radicale concernant le restaurant : « Le sous-traitant ne respectait pas ses accords contractuels. Nous avons donc dénoncé la convention nous liant à lui », explique Serge Martageix, président de la structure sportive.

Parole contreparole

Le problème, c'est que le sous-traitant ne l'entend pas de cette oreille. Il s'agit de Guillaume Gueroult et Sylvain Véglianti. Ceux qui sont déjà à la tête de l'Auberge de Condé, à Bassac, contestent cette décision en justice : « Nous avons d'abord tenté une médiation mais elle a été refusée par M. Martageix, précise Guillaume Gueroult. Nous avons injecté 200 000 euros dans cette affaire et on a l'impression qu'on nous dit "dégagez" après avoir assuré la relance du restaurant. Mais on ne laissera pas dix salariés sur le carreau comme ça.» Si l'on remonte le temps, on peut s'interroger sur ce qui a bien pu causer ce différend.« Je



Depuis 2015, l'association gérant le golf a confié le restaurant à un sous-traitant. Mais dès la première année, les choses se sont envenimées entre les deux parties. PHOTO ARCHIVES PHILIPPE MÉNARO

ne ferai pas de commentaire tant que l'affaire n'est pas jugée », avance le président de l'association. Et de se ravi-

« Dès la première année, nous avons constaté tout un tas de violations du contrat. » ser en fournissant un premier reproche : « Le loyer que nous devions encaisser était basé sur le chiffre d'affaires. Mais nous ne l'avons jamais eu en main.»

Joint par téléphone juste après la conférence de presse, le patron du «19» (c'est le nom du restaurant du golf) tombe des nues :« Les éléments ontété transmis d'avocat à avocat, jure Guillaume Gueroult Ce que M. Martageix oublie de dire c'est qu'il refuse d'encaisser nos loyers. Nous pouvons le prouver puisque nous envoyons le chèque en recommandé.»

Conflit personnel?

Guillaume Gueroult enfonce le clou en désignant le problème de fond : « M. Martageix ne veut pas de nous. Le contrat de sous-traitance a été conclu quand il n'était pas encore président. Le fait de ne pas vouloir encaisser les chèques c'est pour nier le fait que nous soyons à la tête du restaurant. D'ailleurs, nous n'avons toujours pas reçu la signature de l'association pour ratifier la convention entre notre SARL et eux. »

C'est peut-être là que se situe le nœud du conflit En 2015, la première année où le nouveau soustraitant est arrivé, l'association du golf entendait avoir pour interlocuteur les gérants de l'Auberge de Condé. Mais, en janvier 2016, les deux associés ont préféré créer une SARL spécialement dédiée au restaurant du golf.

« Nous n'avons pas à traiter avec cette SARI, rétorque le président Serge Martageix. Dès la première année, nous avons constaté tout un tas de violations du contrat. » C'est à ce moment que l'association aurait pensé à se séparer du sous-traitant. Ce qui explique aujourd'hui son refus de reconnaître la SARI et d'encaisser les lovers.

Désormais, il appartient à la justice de dénouer cet écheveau. Le procès pourrait avoir lieu au second semestre 2018. Au risque de servir un buffet froid d'ici là...

Une pétition pour le restaurant



Michel Gourinchas et Serge Martageix, hier, lors de la conférence de presse, PHLIG

ÉCONOMIE Certains clients soutiennent les gérants mais la mairie semble remettre en cause la qualité du restaurant. L'image de la structure en pâtit

Michel Gourinchas a salué, d'une manière générale, le travail de l'association gérant le club de golf. Mais durant la conférence de presser, hier, il a refusé de parler de l'affaire en cours : « Dans ce litige, j'ai dit que je ne soutiendrai aucune partie. » Le maire de Cognac s'est toutefois laissé aller à un jugement: « On n'a jamais retrouvé le niveau du restaurant que l'on connaissait il y a dix ans. On ne peut pas dire que ce soit satisfaisant aujourd'hui mais je ne m'en mêle pas...» Pour le maire, l'important réside dans la qualité du golf: « Cognac fait partie des 81 meilleurs greens de France. C'est un outil de développement du territoire.»

Déjà aux prud'hommes

On comprend bien qu'en tant que propriétaire, la Ville espère avoir un outil efficace à disposition. Sauf que l'affaire du restaurant contribue à écorner un peu plus l'image du golf, en proie à de nombreuses péripéties et recadrages depuis plusieurs années. Le licenciement, en 2011, de l'ancien directeur Thierry Olivier avait été jugé« sans cause réelle et sérieuse » par la justice.

Aujourd'hui, les sous-traitants du restaurant veulent « tout faire pour satisfaire au mieux les golfeurs et sauvegarder l'emploi », selon les mots de Guillaume Gueroult. Et il se prévaut d'une pétition de soutien « ayant recueilli 250 signatures de clients et golfeurs refusant de nous voir écartés ».

Dans l'attente d'un jugement, les deux associés sont toujours aux fourneaux et n'entendent pas s'en aller. Quant à l'association présidée par Serge Martageix, sa délégation de service public confiée par la mairie court jusqu'en 2021.

CHÂTEAUBERNARD



Philippe, Mamie Chantal, Christophe Bastide, Pascal Nadeau, Chantal Thillard, devant Magali, C. Miedougé, Marie Luce. PHOTO S.B.

Radio Feuille de vigne, que de souvenirs!

Chez Chantal Chambon affectueusement appelée «Mamie Chantal », on aurait pu passer la chanson de Patrick Bruel « Place des grands hommes », odes aux retrouvailles amicales vendredi dernier.

Pas de fusion d'idées sur le bricolage, la présidente des Loisirs créatifs castelbernardins a ouvert ce soir-là un autre pan de son histoire, aidée en cela par Magali Béguin. Toutes deux ont travaillé à Radio feuille de vigne implantée 14 rue du Port à Cognac.

La radio a émis pour la première fois en 1982 sur 98.7 FM portée par un parti politique de droite, Futur libre, avant de se dépolitiser en 1987 pour s'éteindre en 1989 car rachetée par Fun Radio qui a repris la fréquence.

La soirée retrouvailles a donc germé dans l'esprit des deux camaradont Christophe Miedougé aujourd'hui journaliste pour Canal + et une agence de presse à Toulouse, Pascal Chauveau réalisateur à Paris, Chantal Thillard photographe à Orléans, Christophe Bastide (Poitiers) et pour les plus proches Marie Luce Brousse (Gensac-la-Pallue), Pascal Nadeau (Louzac-Saint-André), Philippe Gallet (Crouin).

Au fil des anecdotes

Les anecdotes ne vont pas tarder à fuser. Marie Luce alors journaliste se souvient : « Je ne parvenais pas à faire fonctionner mon magnéto au concert de Supertramp à Bordeaux. Le groupe m'a proposé de revenir à Poitiers. Ce soir-là ils étaient dans un mauvais jour et n'ont donné aucun interview! ».

Chantal Thillard connaîtra une même mésaventure avec Véroninous les réserve. « J'étais avec Magali devant la caravane de Julien Clerc à Royan. Il était monté avec sa copine du moment pour un moment de tendresse, la caravane bougeait sérieusement. Quand il en est sorti, il a remonté sa braguette en nous disant "On y va"...».

Pour Carlos, c'est dans le plus simple appareil que l'artiste a accordé son interview à « Mamie Chantal », difficile alors de rester concentrer sur les questions...

Vendredi, la soirée s'est prolongée autour de saveurs indonésiennes concoctées par Magali et d'échanges de souvenirs à n'en plus finir jusqu'à 4 heures du matin.

Le rendez-vous annuel est bel et bien lancé. Et si d'aventure d'anciens de feuille de vigne veulent se joindre à la bande reconstituée

